

GUIDE D'INFORMATIONS POUR LES ENTREPRISES COVID-19



L'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES MOBILISÉE À VOS CÔTÉS

La crise du COVID-19 est sans précédent...

Ce guide vous informe de l'ensemble des aides et des mesures initiées à diverses échelles qui vous permettront de vous accompagner dans cette situation de crise sanitaire.

AIDES FINANCIÈRES DIRECTES

CONSEILS & MÉDIATION

MESURES EMPLOIS/
FORMATIONS



AIDES COVID

MESURES FISCALES
ET SOCIALES

GARANTIES
BANCAIRES

IN VEST IN TARBES
LOURDES
PYRÉNÉES

tarbes
lourdes
pyrénées
Communauté
d'agglomération

QUELLES MESURES POUR SOUTENIR NOS ENTREPRISES ?



AIDES FINANCIÈRES

FONDS DE SOLIDARITÉ ETAT 1 500 €

Aide mensuelle pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs ayant subi une fermeture administrative OU une perte de CA de plus de 50%



MESURES FISCALES & SOCIALES

Report de Paiement de l'impôt sur les sociétés sans pénalités pour les TPE / PME

Baisse du montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

FONDS DE SOLIDARITÉ RÉGION

2 000 € à 5 000 €

Aide forfaitaire pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs de 1 à 10 salariés ayant subi une fermeture administrative ou une baisse de CA de plus de 50%, bénéficié du fonds de solidarité Etat et subi un refus de prêt de trésorerie

Aide régionale exceptionnelle pour les entreprises de 0 à 10 salariés dont le CA a baissé de 40 à 50 % :

1 500 €

sera versée aux entreprises de 1 à 10 salariés

1 000 €

sera versée pour les indépendants ou les entreprises à 0 salarié

Versement anticipé du Crédit Impôt Recherche (CIR)

Remboursement anticipé Entreprises éligible au CIR pour l'exercice 2020

FONDS D'ACTION SOCIALE

Aide financière exceptionnelle ou prise en charge de cotisations au titre de l'action sociale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) sur <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/aide-coronavirus/>



Report des cotisations sociales salariales et patronales

Report d'échéances sans pénalités pour les PME, TPE et indépendants employeurs

Report échéances sociales des indépendants

Report de paiement pour les travailleurs indépendants relevant de la SSI





GARANTIES BANCAIRES ET FINANCEMENT DE TRÉSORERIE

Prêt Garantie Etat (PGE)

Toutes les entreprises (à l'exception des SCI, des établissements de crédit et des sociétés de financement), peuvent demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Médiation du crédit

Si vous êtes confronté à un refus de financement, un rééchelonnement de vos crédits, déposez votre dossier sur mediateur-credit.banque-france.fr (rappel sous 48H)

Association 60 000 Rebonds

accompagne des entrepreneurs pour les aider à rebondir après un échec entrepreneurial sur 60000rebonds.com

Renforcement Trésorerie

Coronavirus

Fonds de garantie de BPI France pour les TPE, PME et ETI en complément du PGE (Prêt Garantie Etat)

Ligne crédit confirmé

Coronavirus

Fonds de garantie de BPI France pour les TPE, PME et ETI en complément du PGE (Prêt Garantie Etat)

Prêt rebond à taux 0%

Pour TPE PME, prêt de 10 000 € à 300 000 € en parallèle d'un prêt bancaire du même montant, 7 ans, avec un différé de 2 ans

Médiation des entreprises

Appui des entrepreneurs dans leurs négociations avec leurs clients et fournisseurs.

Déposez votre dossier sur mieist.bercy.gouv.fr

Opération Financement du BFR à hauteur de 50 K€

pour déposer un dossier unique de demande de financement, contactez votre expert-comptable



ACTIVITÉ PARTIELLE ET FORMATIONS

Mise en
place
du chômage partiel
ou technique et
Télétravail
sur

activitepartielle.emploi.gouv.fr,
assistance
téléphonique
gratuite au
[0800 705 800](tel:0800705800)

Plan Former plutôt que licencier

offre d'une
formation (à
distance) aux
salariés en chômage
partiel financée par
la Région Occitanie
pour toutes les
entreprises

Retrouvez toutes les aides et les mesures mises en place pour les entreprises face à la crise sanitaire sur notre site [ici](#)



FONDS DE SOLIDARITÉ ÉTAT-RÉGION , MON ENTREPRISE EST-ELLE ÉLIGIBLE ?



MON ENTREPRISE

Si baisse du chiffre
d'affaires (CA) entre **40 et
50%**

&

Si moins de **1 million
de CA** et **60 000€** de
bénéfices

Aucun
salarié

Effectif
de 1 à 10
salariés

Subvention
forfaitaire de
1 000 €
fonds
exceptionnel
de solidarité
**Région
Occitanie**

Subvention
forfaitaire de
1 500 €
fonds
exceptionnel de
solidarité **Région
Occitanie**

Subvention ...
mensuelle pouvant
aller jusqu'à **1 500 €**
fonds de solidarité
État

Si baisse de chiffre
d'affaires (CA) de +
de 50% ou fermeture
administrative

&

Si moins de **1 million
de CA** et **60 000€** de
bénéfices

Aucun
salarié

Effectif
de 1
à 10
salariés

Subvention
forfaitaire de
2 000 €
jusqu'à
5 000€*
fonds
exceptionnel de solidarité
**Région
Occitanie**

Subvention
mensuelle
pouvant
aller jusqu'à
1 500 € -
fonds de
solidarité
État



GUIDES ET DOCUMENTS OFFICIELS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Soutien de l'Etat

Téléchargez le [Guide de l'Etat](#)

Pour plus d'information sur economie.gouv.fr



Soutien de la Région

Téléchargez le [Guide de la Région Occitanie](#)

Téléchargez la [fiche d'information du fonds de solidarité de la Région Occitanie](#)

Pour plus d'information sur laregion.fr



Soutien BPI France

Téléchargez [Comment obtenir un prêt garanti par l'Etat ?](#)

Et le webinar [Entrepreneurs comment faire face à la crise ?](#)

Comment faire part de votre besoin à BPI France? En remplissant ce formulaire en ligne: [ici](#)

Plus d'information sur bpifrance.fr



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Soutien Banque des Territoires

Téléchargez [les mesures exceptionnelles de la Banque des territoires](#)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure de chômage partiel

Préservez l'emploi de vos salariés, Faites vos démarches en ligne sur :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Pour vous aider dans vos démarches en ligne de mise en place d'activité partielle retrouvez un guide et des fiches d'aides sur

<https://www.invest-in-trlp.fr/actualites/fiches>



CONTACTS UTILES

CELLULE DE CRISE HAUTES-PYRENEES

UNE CELLULE DE CRISE EST EN PLACE POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR L'ÉPIDÉMIE COVID-19 AVEC UN E-MAIL ET UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DÉDIÉS : **05 62 51 88 98** / celluledecrise@tarbes.cci.fr

ÉTAT

DIRECCTE

MISSIONS : EMPLOI - CHÔMAGE PARTIEL

CONTACTS :

oc-ud65.activite-partielle@direccte.gouv.fr - 05-62-33-18-49 OU 05-62-33-18-17

INFORMATION PRATIQUE :

travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-emplois/cho-mage-partiel-activite-partielle/article/fiche-activite-partielle-chomage-partiel

DROIT DU TRAVAIL

CONTACTS :

oc-ud65.ucl@direccte.gouv.fr

08 06 00 01 26

DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

MISSIONS : PLAN D'ÉTALEMENT DES DETTES SOCIALES ET FISCALES COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS (CCSF)

DEMANDE DE DÉLAI DE PAIEMENT ET/OU REMISE D'IMPÔT

CONTACT :

NATHALIE CHABANNE nathalie.chabanne@dgfip.finances.gouv.fr

06 13 93 92 76

sie.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

POUR VOS DÉMARCHES ET SUSPENSION DES ÉCHÉANCES DE LA CFE ET TAXE FONCIÈRE AUPRÈS DES IMPÔTS, www.impots.gouv.fr/portail/professionnel

URSSAF

MISSIONS : ACCORD DE DÉLAIS DE PAIEMENT

SERVICES : RECOUVREMENT AMIABLE ET FORCÉ COTISATIONS SOCIALES

CONTACT :

JULIETTE LACRAMPE raf.hautes-pyrenees@urssaf.fr 05 62 44 46 17



BANQUE DE FRANCE

MISSIONS : CONTACT AVEC LES BANQUIERS - MÉDIATION DU CRÉDIT
CONTACTS :

YOHAN ANTONIO yohan.antonio@banque-france.fr 05 62 44 25 62

PHILIPPE BIGOT philippe.bigot@banque-france.fr 05 62 44 25 61

BPI FRANCE

VOUS AVEZ BESOIN DE CASH RAPIDEMENT OU VOUS VOULEZ SÉCURISER VOTRE DÉCOUVERT OU VOS LIGNES COURT TERME, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE :

mon.bpifrance.fr/authentication/formulaire/soutienauxentreprises

NUMÉRO VERT GRATUIT 0 969 370 240

RÉGION OCCITANIE

NUMÉRO GRATUIT DÉDIÉ AU SOUTIEN DES ENTREPRISES
(PRÊT REBOND-TRÉSORERIE- AVANCE REMBOURSABLE) : 0800 31 31 01

NUMÉRO GRATUIT DÉDIÉ À L'EMPLOI FORMATION : 0 800 00 70 70

NUMÉRO GRATUIT SERVICES RÉGION : 3010

<https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19>

CHAMBRES CONSULAIRES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TARBES HAUTES-PYRENEES

CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES : 05 62 51 88 81
STANDARD DE LA CCI : 05 62 51 88 88

www.tarbes.cci.fr

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

05 62 56 60 60

www.cma65.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

05 62 34 66 74

hapy.chambre-agriculture.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

economie@agglo-tlp.fr 05 62 53 34 44 (DE 8H30 À 12H DU LUNDI AU VENDREDI)

www.invest-in-tlp.fr

